



Mandat du groupe de travail « géo-informations pour la mer et le littoral »

(GIMeL)

Le décret n° 2011-127 du 31 janvier 2011, relatif au Conseil national de l'information géographique (CNIG), précise que ce dernier « a pour mission d'éclairer le Gouvernement dans le domaine de l'information géographique, notamment pour ce qui concerne la coordination des contributions des acteurs concernés et l'amélioration des interfaces entre ces derniers. Il prend en compte les besoins exprimés et en particulier les besoins des utilisateurs. Il peut formuler des avis sur toute question relative à l'information géographique ».

Préambule

Le groupe de travail GIMeL a été mis en place début 2012, suite à une lettre d'intention datée du 23 janvier 2012 et faisant suite à une réunion du 19 octobre 2011. Ce groupe a été animé par la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature) de 2012 à 2014 et a produit une série de fiches et recommandations, synthétisée dans un document début 2015.

La commission Données du CNIG du 1^{er} juillet 2016 a acté la poursuite du groupe de travail GIMeL dans le cadre du présent mandat.

Contexte

L'espace marin français représente près de 10,9 millions de km², soit le 2^{ème} espace marin au monde ! Cette importance, explique et favorise l'émergence de nombreux projets (avec des implications très importantes que ce soit sur le plan environnemental, scientifique, industriel et économique avec nos partenaires européens et internationaux. Parmi les politiques publiques, projets ou axes de travail structurants, on peut citer : la directive planification de l'espace maritime, la directive cadre stratégie pour le milieu marin, la directive cadre sur l'eau, les directives Oiseaux et Habitats-faune-flore (Natura 2000), la directive inondation, de nombreux projets de coopération INTERREG, l'extension raisonnée du plateau continental français (Extraplac), la convention SOLAS (2002, ch. V, Reg.9), les énergies marines renouvelables, les aires marines protégées, l'Initiative française pour les récifs coralliens (Ifrecor). Ceux-ci mettent en jeu l'Etat et ses services, de nombreux opérateurs scientifiques et techniques, qu'ils soient nationaux, étrangers (Europe et international) et des organisations/conventions internationales (FAO, ICES, OHI, COI, secrétariats exécutifs des conventions Oskar, Barcelone, etc.).

Enjeux

Au même titre que pour le milieu terrestre, la maîtrise de l'information géographique devient un enjeu majeur de construction et de mise en œuvre des politiques publiques de la mer et du littoral. La décision de permettre la diffusion du référentiel géographique à grande échelle (RGE) au coût marginal et le déploiement du Géoportail comme réponse à la directive INSPIRE ont contribué à la maîtrise de l'information géographique terrestre. Le milieu marin est à mettre en parallèle avec le milieu terrestre.

Le mandat donné en 2003 au SHOM et à l'IGN pour la production du référentiel géographique littoral et confirmé par le CIMer en 2009 est une première réponse au besoin puisqu'il conduit à l'établissement progressif d'un référentiel géométrique continu et précis de notre littoral métropolitain et ultramarin (produits Litto3D).

Dans une perspective à plus long terme, la mise en place de la gestion intégrée de la mer et du littoral (GIML), la stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML) et toutes les stratégies sectorielles et territoriales qui s'y rattachent, ainsi que les documents stratégiques de façade (DSF), les documents de planification et les plans d'actions pour le milieu marin (PAMM) impliqueront des diagnostics reposant également sur des géo-informations à toutes échelles ou niveaux de détails tant géographiques que sémantiques. Dans ce contexte, la production, l'acquisition, le partage et l'échange de données sont des besoins récurrents.

Cependant, il semble que certaines des informations nécessaires soient difficilement disponibles et accessibles par la sphère publique (services de l'État et établissements publics ainsi que collectivités territoriales) : données inexistantes, parcellaires, hétérogènes, obsolètes et/ou inadaptées, difficultés dans la mise à disposition. Enfin, en l'absence de standards clairement établis, elles peuvent être hétérogènes et donc difficilement comparables ou agrégeables, ou encore leur échange ou mise à disposition est rendu difficile par l'absence de métadonnées, ou des droits de diffusion restrictifs ou inexistants.

Pour faciliter voire permettre le bon déroulement des travaux, il apparaît donc nécessaire de disposer, comme à terre, d'un socle de données géographiques de référence concernant la mer et le littoral, qui puisse être partagé par l'ensemble des acteurs concernés. Dans ce domaine, plusieurs initiatives ont déjà vu le jour dont certaines ont débouché sur la production de documents comme par exemple :

- Données géographiques de référence en domaine littoral marin - groupe de travail SHOM – IFREMER (2000) ¹
- Rapport du CNIG concernant le Littoral et ses annexes (2004) ²
- Rapport Bersani (2006) ³
- Document de synthèse 2015 – Groupe de travail GIMeL⁴
- Recensement des couches d'informations nécessaires aux DSF ⁵

¹ https://www.ifremer.fr/sextant_doc/sextant/donnees_geographiques_reference.pdf

² http://www.cnig.gouv.fr/Front/docs/cms/rapport-groupe-de-travail-littoral_123754662299117700.pdf

³ http://www.geolittoral.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Litto_oct06_cle076f41.pdf

⁴ http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/06/synthese_V2.pdf

⁵ <http://extranet2.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-donnees-a941.html>

Il convient également de souligner le développement de portails de diffusion de données maritimes (cf. catalogue des IDG de l'Afigeo ⁶).

Ces documents contiennent des listes de jeux de données dont certaines sont déjà disponibles suite à l'effort collectif entrepris mais dont la capitalisation et l'entretien restent à organiser.

Enfin au-delà de ce contexte opérationnel, il faut également tenir compte des exigences de la directive INSPIRE, qui vise à organiser les informations géographiques relatives aux politiques environnementales au sein de l'Union européenne, à fluidifier leur circulation et à améliorer leur accessibilité. De nombreuses thématiques sont concernées, dont plusieurs concernent le milieu marin et littoral.

Objectifs et livrables

Les objectifs généraux de ce groupe de travail sont :

- objectif 1 : d'identifier un socle de jeux de données de référence pour la mer et le littoral, compatible avec les besoins des utilisateurs. Cela comprend notamment :
 - o un travail d'inventaire des données et de recensement des besoins des utilisateurs, à partir des travaux réalisés par le précédent groupe qu'il conviendra d'actualiser et de compléter,
 - o et un travail sur la standardisation (avec l'objectif de produire des spécifications nationales compatibles avec INSPIRE et entérinées soit par la COVADIS pour les données produites par et pour les acteurs locaux issus du MEEM et du MAAF, soit par le CNIG pour les données concernant une sphère plus large d'acteurs), pouvant donc être facilement agrégées, complétées, échangées, et réutilisées ;
 - o un catalogue « référentiels » de l'infrastructure de données géographiques marines et littorales qui pourra être Sextant et/ou le Géocatalogue national qu'il conviendra, si nécessaire, de faire évoluer (prise en compte de mots clefs définis par le GT).

- objectif 2 : de permettre aux administrations concernées de mettre au point un projet de convention afin de définir des modalités de constitution, entretien et mis à disposition du socle. Cela comprend notamment
 - o la proposition d'un calendrier de disponibilités répondant aux besoins exprimés,
 - o un travail de réflexion sur les modalités de diffusion, techniques, et juridiques, des jeux de données, notamment en lien avec les capacités de financement identifiées.

Le GT rédigera également un paragraphe dédié aux données Mer et Littoral de référence dans le rapportage Inspire, notamment pour harmoniser le comptage des couches de données.

⁶ <http://afigeo.asso.fr/documentation/publications.html?download=718:catalogue-des-idg-03-juin-2014>

Enfin le GT proposera des « mots clefs » permettant d'identifier/filtrer les données de référence pour la mer et le littoral à implémenter dans une plateforme choisie par le groupe de travail qui pourrait être Sextant ou/et le Géocatalogue national.

Les objectifs spécifiques de chaque année seront définis par le GT et feront l'objet d'un document sous la forme d'un plan d'actions.

Le groupe de travail « géo-informations pour la mer et le littoral » présente annuellement l'état de l'avancement de ses travaux à la commission données du CNIG

Durée du mandat

Le présent mandat est défini pour une durée de un an renouvelable.

Composition du groupe et animation

L'animation et le secrétariat de ce groupe sont placés sous la responsabilité de la conseillère du DGALN en information géographique et spatiale.

Ce groupe est composé des membres intéressés dits « contributeurs », qu'ils soient producteurs de données ou utilisateurs d'informations géographiques. La communauté se veut ouverte et à géométrie variable selon les sujets abordés.

Le règlement intérieur ⁷ du CNIG s'applique à l'organisation et au fonctionnement du groupe de travail « géo-informations pour la mer et le littoral ».

Moyens mis en œuvre

Pour répondre aux objectifs fixés, le groupe de travail s'appuiera sur :

- une réunion plénière par an, de préférence en marge d'un évènement ciblant les utilisateurs de données littorales et marines (colloque mer|Géo et/ou Rencontres Decryptagéo, par exemple) ;
- des réunions trimestrielles en fonction des besoins et des avancées des travaux, en privilégiant le système de visio-conférence ;
- des échanges à distance via une plateforme collaborative comprenant un module forum, un wiki et espace de dépôt de documents. Le forum est accessible à tous en lecture (accès public) et aux membres du groupe en lecture/écriture ;

⁷ http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/12/2014_11_27_CNIG_Reglement_Interieur_V2.pdf

Signé en 7 exemplaires,

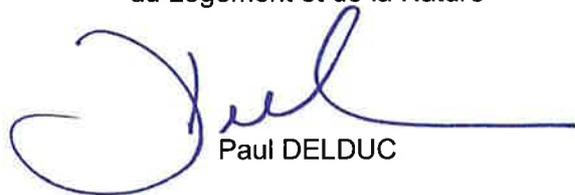
Le

Le Président de la Commission données
du Conseil national de l'information géographique



Dominique CAILLAUD

Le Directeur général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature



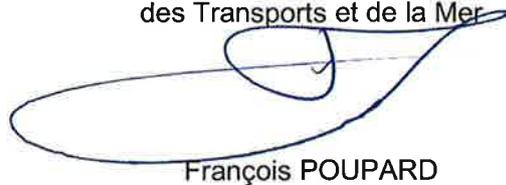
Paul DELDUC

La Commissaire générale au
Développement Durable



Laurence MONNOYER-SMITH

Le Directeur général des Infrastructures,
des Transports et de la Mer



François POUPARD

La déléguée à la Mer et au Littoral



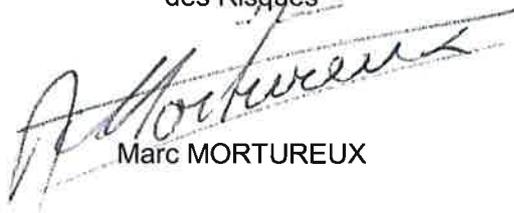
Catherine CHABAUD

Le Directeur des Pêches Maritimes
et de l'Aquaculture



Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

Le Directeur général de la Prévention
des Risques



Marc MORTUREUX

